

SAINT-CLÉMENT-DE-RIVIÈRE Tollé citoyen contre un projet de zone commerciale

Le collectif Oxygène organise une action samedi pour défendre 24 hectares de terres arables en péril. PAGE 7

SAINT-CLÉMENT DE RIVIÈRE. Le collectif Oxygène, qui lutte contre le projet d'une zone commerciale sur 24 hectares de terres arables, organise une action samedi.

« D'autres recours sont possibles, sur le terrain judiciaire »

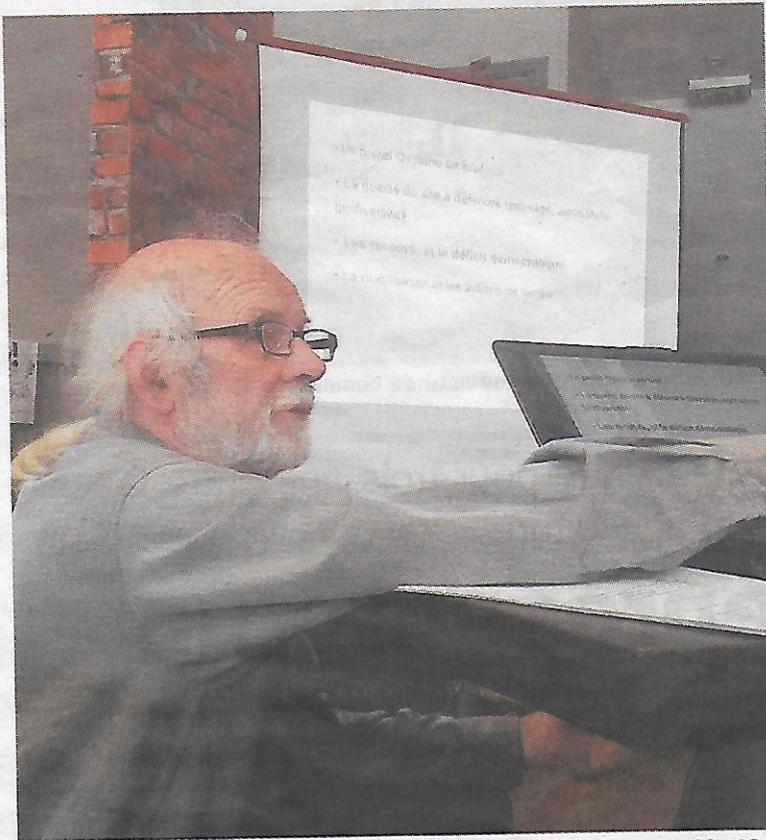
LA MARSEILLAISE
3 juin

■ « Rien n'est joué. Le projet Oxy-lane de Décathlon est loin d'avoir obtenu le feu vert », martèle Francoise Héлары, membre du collectif Oxygène qui rassemble 13 associations en lutte depuis 6 mois contre le projet, porté par l'enseigne, d'une zone commerciale sur la commune de Saint-Clément de Rivière, au nord de Montpellier. 24 hectares de terres agricoles et d'espaces naturels menacés d'être évincés par un (nouveau) magasin Décathlon, une jardinerie Truffaut, un magasin de grande distribution alimentaire, des parkings...

La commission nationale d'aménagement commerciale (Cnac) a rejeté, courant mai, le recours déposé par le collectif contre l'autorisation accordée au projet par la Cdac. S'il concède avoir perdu une bataille, le collectif assure n'avoir pas perdu la guerre : « Il ne s'agit que d'une étape. D'autres recours sont possibles, cette fois sur le terrain judiciaire », énonce Jean-Michel Héлары, de l'association SOS Lez Environnement.

Déterminé à ne rien lâcher de son combat contre ce qu'il considère comme « un projet inutile » présenté comme un projet écologique (« la seule partie un peu verte est l'espace boisé central, soit 3,5 hectares sur les 24 »), le collectif organise samedi une journée d'action qui prendra la forme d'un « terrathlon ».

« On veut symboliquement montrer les dégâts que va causer Décathlon sur un espace protégé. On va donc prendre de la terre sur le terrain pressenti pour le projet et l'apporter au directeur et aux clients du magasin. L'idée est de rendre notre opposition visible, car nous comptons beaucoup sur la mobilisation citoyenne », explique



Jean-Michel Héлары est le porte-parole du collectif, qui rassemble 13 associations en lutte contre ce « projet inutile ». PHOTO A.G.

Jean-Claude Carcenac, de l'association Prades-le-Lez Environnement. Une caravane de vélos quittera ainsi à 10h le campus de Bissy, à Saint-Clément de Rivière, pour rejoindre le rassemblement prévu à 15h devant le magasin du centre commercial d'Odysseum, avec un point d'étape à 12h30 sur l'Esplanade de la Comédie, pour un pique-nique.

Déjà, une pétition en ligne a rassemblé quelque 2500 signatures* et 46 élus ont ouvertement apporté

leur soutien au collectif. « L'opinion publique est plutôt hostile à ce projet de grand centre commercial qui verrait disparaître 24 ha de bois et de surfaces agricoles sous le béton », assure Jean-Claude Carcenac.

Des espaces d'autant plus précieux que « les terres les plus fertiles se situent en général autour des villes », insiste pour sa part Vincent Nourigat, président de l'association Marchés paysans de l'Hérault. « Je suis atterré par la

vitesse à laquelle on détruit, dans la région, les meilleures terres agricoles » poursuit-il, désireux de les reclasser en zone agricole où s'installeraient de jeunes agriculteurs. « Ce serait un beau projet, qui permettrait de nourrir 4 ou 5 familles avec un écoulement de la marchandise en direct, aux portes de Montpellier ».

Le bât blesse également sur l'atteinte portée à la qualité du paysage ainsi qu'à la biodiversité. « Nous contestons la suffisance de l'étude d'impact réalisée. Nous avons recensé 10 espèces protégées qui ne sont pas mentionnées », déclare Simon Popi, président de l'association Action, nature et territoire Languedoc-Roussillon. « Nous sommes une des deux régions, avec Paca, qui a la plus grande biodiversité et en même temps une des régions où il y a le plus fort taux d'artificialisation », pointe-t-il.

Outre la mobilisation citoyenne qu'il compte bien continuer à faire vivre, la décision du collectif de poursuivre le combat sur le terrain judiciaire est « quasiment prise ». Deux recours pourraient ainsi être déposés : le premier devant la cour d'appel administrative de Marseille, pour contester la décision de la Cnac ; le second au tribunal administratif de Montpellier, contre le rejet du recours gracieux effectué auprès de la mairie de Saint-Clément de Rivière au sujet du permis d'aménagement du lotissement. Enfin, le préfet a également une autorisation à donner au titre de la loi sur l'eau. « Si l'arrêté allant dans ce sens était publié, il pourrait également faire l'objet d'un recours », informe Jean-Michel Héлары.

A.G.

► * collectif-oxygene.fr